



DECLARATION FSU37 CDEN DU 23 MARS 2021

QUI MENT ?

Mme La Préfète, M le Directeur Académique, M le Président,
Nous vous posons la question de savoir qui ment sur la situation sanitaire dans les écoles, les collèges et les lycées.

A entendre le Ministre de l'Education, « circulez, il n'y a rien à voir » et même mieux l'école freine la pandémie !

Alors que penser des services de l'Education Nationale du département mais aussi du Rectorat qui se disent débordés, ne pouvant pas prendre de vacances et encore moins de week end tant il y a à répondre aux urgences sanitaires...

Que penser des retours de nos collègues, de ce que nous vivons et constatons dans nos établissements... avec des élèves, des personnels absents, malades... des classes fermées et ce malgré des règles de plus en plus souples... Serions nous des manipulateurs pour faire croire que le virus est bien là aussi ?

Vous l'aurez compris les mensonges dans cette situation pourtant dramatique et qui met en danger la santé des élèves et des personnels viennent bien de ce Ministre de l'Education.

La question est pourquoi cet acharnement dans le déni ?

Pour maintenir les classes ouvertes ? Nous partageons cette volonté mais ne pouvons que dénoncer l'absence de moyens pour protéger les élèves et les personnels. Et les effets de manches médiatiques avec les campagnes de tests antigéniques et salivaires ne dupent personne. Nous sommes en première ligne nous aussi, nous demandons à pouvoir être vacciné. Mais là notre Ministre est aux abonnés absents !

Par contre, nous pourrions faire la liste bien trop longue des attaques contre l'Ecole Publique : nos communiqués sur les mutations, la direction, les salaires, la maternelle, les évaluations, la formation initiale et continue, le CAPPEI, le CAFIPEMF... font le constat jour après jour de la volonté intacte de notre Ministre de poursuivre la mise en place de sa politique éducative au détriment des élèves et des personnels. Sa capacité à instrumentaliser la crise sanitaire pour imposer ses choix à une profession qui tient encore (mais pour combien de temps ?) l'école à bout de bras n'a pas de nom. Ce que fait ce Ministre est inqualifiable !

Concernant le second degré, si les annonces récentes du Premier Ministre entérinent le principe d'une demi-jauge dans les lycées, rien n'est encore prévu dans les collèges. Pourtant, on sait bien à quel point il est impossible, avec un effectif avoisinant les trente élèves par classe, de maintenir une distanciation physique sécurisée même avec des masques.

Nous réitérons notre demande de demi-jauge en collège de façon à anticiper les conséquences d'une troisième vague à présent d'actualité sur le territoire tant on sait maintenant que le variant anglais circule vite du fait de sa grande contagiosité.

Il faut par ailleurs des tests, des mesures d'isolement plus strictes, des mesures pour la restauration scolaire, une vaccination des personnels de l'Education Nationale.

Les vies scolaires, où les AED et les CPE qui, en temps normal, travaillent déjà dans des conditions difficiles sont bien entendu impactées par la situation sanitaire. La mise en place des protocoles sanitaires rend évidemment la tâche encore plus ardue et les moyens provisoires débloqués semblent bien insuffisants au regard de la situation qui est telle que malgré leur maigre salaire, dans des établissements du département, comme partout en France, la totalité des AED s'est mis en grève pour protester. Cette semaine encore, les établissements risquent d'être perturbés par de nouvelles protestations qui nous l'espérons, seront enfin entendues.

Par ailleurs, alors que les enseignants tiennent à bout de bras le service public d'éducation, ce sont 1883 emplois qui seront supprimés dans le second degré malgré la hausse des effectifs. Dans l'académie d'Orléans-Tours, 46 postes doivent disparaître alors que les établissements du second degré gagnent 1753 élèves dont 478 dans les collèges du 37. Les besoins seront encore une fois compensés en HSA, dégradant encore un peu plus les services des personnels et la qualité du service public d'éducation.

C'est dans ce contexte de dégradation du service public qu'avec l'allocation progressive de moyens les établissements en zone prioritaire entrent désormais dans le même algorithme de calcul que les autres établissements et obtiennent des DHG sur une base théorique de 30 élèves par classe. Si le principe d'une règle académique de répartition des moyens n'est pas condamnable en soi, car elle est censée garantir plus d'égalité entre les départements, cela ne peut pas se faire au détriment des établissements les plus fragiles. C'est aussi dans ce contexte que les langues à faible diffusion continuent d'être impactées par la baisse des moyens alors qu'elles auraient besoin d'une politique volontariste afin de ne pas disparaître définitivement du paysage de l'éducation nationale. Le SNES-FSU alerte sur cette situation depuis des années, mais rien n'est fait. Il en va de même pour les langues anciennes.

Dans notre département, la situation des UPE2A doit elle aussi être reprise en main : les besoins sont importants et des enseignants attendent toujours de pouvoir postuler sur ces postes spécifiques qui n'apparaissent pas au mouvement lors des phases de mutation.

Quant à la situation des CIO, elle est plus que préoccupante. A Amboise, le CIO n'existe plus et le rectorat se montre indifférent face au personnel en souffrance. A Loches, un poste est supprimé, ce qui accroît la charge de travail des autres collègues.

Nous dénonçons le démantèlement du service public d'orientation qui prend forme avec notamment « Le printemps de l'orientation », opération censée accompagner des parcours individuels d'élèves de seconde et de première à distance et en autonomie, qui fait fi du travail mené par les enseignants et psychologues. C'est tout le champ de l'orientation scolaire qui se privatise petit à petit et pourtant, le Ministère de l'Education Nationale apporte son soutien à ces initiatives dont la qualité est discutable et dont les effets risquent d'accroître encore les inégalités sociales.

Nous dénonçons les conséquences de ces mesures dans les instances académiques et départementales et nous nous félicitons des mobilisations actuelles pour défendre les écoles, collèges et lycées dans le cadre des cartes scolaires.

Nous vous alertons à nouveau, comme nous avons eu l'occasion de le faire à de trop nombreuses reprises, sur la réalité du climat dans les établissements. Nos collègues sont épuisés, un certain nombre d'entre eux sont au bord de la rupture, les directeurs-trices sur sollicités et en première ligne permanente : conditions de travail dégradées, injonctions contradictoires, gestion d'élèves relevant du soin, commandes institutionnelles qui ne font plus sens, non remplacement, ... alors même que dans les écoles l'urgence et les préoccupations sont ailleurs !

Autant d'éléments qui alimentent la défiance et la lassitude.

Tout cela a un coût. Un coût désastreux en termes de santé physique et mentale, un coût tout aussi néfaste sur les ambiances d'équipes.

Nous ne comptons plus les appels de détresse de nos collègues qui quotidiennement nous rapportent leur mal-être au travail. Les arrêts maladie, l'augmentation des demandes de démission ou de rupture conventionnelle, les difficultés de recrutement... sont ainsi des indicateurs alarmants qui doivent être traités en urgence par l'Etat employeur.

VŒUX FSU37

« Le CDEN d'Indre et Loire, au regard de l'évolution de la pandémie en Indre et Loire demande la mise en place de tous les dispositifs existants pour protéger les élèves et les personnels.

Le CDEN demande que les personnels des établissements scolaires qui le souhaitent puissent avoir accès prioritairement à la vaccination. »

« Le CDEN d'Indre et Loire, au regard des conséquences sur les apprentissages mais aussi sur la santé des élèves, demande des moyens supplémentaires pour qu'il y ait un moratoire sur toutes les fermetures de classes .

Le CDEN demande une dotation supplémentaire, pour répondre aux enjeux pédagogiques (postes ruralité, Plus de Maîtres que de classes...) et d'aides aux élèves par l'ouverture de 50 postes dans les RASED", ainsi que des postes d'assistantes sociales, d'infirmières, et de médecins scolaires.